

COMITE TECHNIQUE - DAC

13 novembre 2020

Règlement pédagogique études théâtrales.

Le règlement des études théâtrales vise à définir l'organisation des études communes à l'ensemble du réseau des conservatoires municipaux d'arrondissement.

Fruit d'échanges nombreux avec les professionnels du réseau, ce règlement pédagogique intègre des évolutions relatives aux conditions d'admission, à l'organisation des études, aux contenus des parcours d'apprentissage et aux parcours pré-professionnalisant.

L'avis du comité technique porte sur le texte du règlement des études théâtrales.

Objectifs de l'actualisation du règlement pédagogique :

- Permettre à davantage de jeunes Parisiens d'accéder aux études théâtrales en tant que débutants ;
- Favoriser la fluidité des parcours pour les élèves ;
- Actualiser les contenus pédagogiques et redonner un cadre commun des apprentissages en apportant des précisions sur les contenus et les modalités d'organisation ;
- Rendre plus lisible pour les usagers l'ensemble de l'offre pédagogique.

Evolutions :

| | Avant | Après |
|--------------------------------|---|--|
| Tranches d'âges | Début possible des enseignements à 15 ans en raison notamment de l'absence de parcours découverte | Début possible des enseignements à 11 ans avec : <ul style="list-style-type: none"> - 11-14 ans : création du Parcours Découverte du Théâtre - 14-17 ans (au lieu de 15-18 ans précédemment) : Parcours d'Initiation - A partir de 17 ans : ouverture du cycle 1, avec âge limite d'entrée à 21 ans >> Fluidité des parcours et homogénéité des groupes |
| Modalités d'inscription | Les élèves de cycle 1 étaient considérés comme non débutants. | Sont désormais considérés comme débutants les candidats au Parcours Découverte, au Parcours Initiation et au Cycle 1. |

| | | |
|------------------------------|---|--|
| Modalités d'admission | Les élèves d'initiation étaient obligés de passer les auditions d'entrée pour accéder au cycle 1. | Pour l'entrée en cycle 1 : <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la fluidité des parcours et la poursuite des études après le Parcours d'Initiation : accès sans concours au cursus pour les élèves issus de l'initiation ayant validé leur parcours - Favoriser l'entrée dans le cursus de vrais débutants et démocratisation de l'accès : précision donnée de l'organisation des auditions et mention d'ouverture à des textes non dramatiques. |
|------------------------------|---|--|

Enjeux :

- **Création de l'offre « Parcours Découverte 11-14 ans »** : découverte ouverte du théâtre et de sa fabrication. Durée hebdomadaire : 2h. Effectifs : 12 à 15 élèves maximum.
- **Contenus du « Parcours Initiation » favorisant la poursuite en cycle 1** : passage d'un enseignement de 2h à 3h hebdomadaires. Effectifs : 12 à 15 élèves maximum.

La création et la structuration des Parcours Découverte et Initiation s'est accompagnée du recrutement de nouveaux enseignants et de leur stabilisation en poste (contractualisation progressive, création de postes).

- **Précisions de l'organisation pédagogique des parcours et cycles :**
 - o précision des enjeux d'apprentissage,
 - o précision des volumes horaires
 - o précision relative à l'organisation des ateliers inter-conservatoires : place des ateliers dans l'apprentissage des élèves, valorisation dans le cadre de l'examen de fin de cycle 3 (CET),
 - o précision relative aux modalités d'évaluation pour chaque degré d'apprentissage,
 - o redéfinition des modalités d'accès en cycle 3 : en fin de cycle 2, présentation de la demande d'autorisation de l'élève au directeur du CMA pour passer en cycle 3, avec production d'une note d'intention ou d'une lettre de motivation qui est validée par l'équipe enseignante et la direction lors de l'examen de fin de cycle 2 (AET).
- **Modalités d'accès au parcours pré-professionnalisant** : inscription des Cycle spécialisé et Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CS et CPES) au CRR, avec la création de postes dédiés.

SCHEMA DES ETUDES THEATRALES

| Degré | Age | Durée | Volume horaire hebdomadaire | Effectifs | Évaluation | Attestation, certification, diplôme |
|---------------------|----------------|-----------|--------------------------------------|--------------------|---|---------------------------------------|
| Parcours découverte | 11 – 14 ans | 1 à 3 ans | 2 h | 12 | Continue. Passage en Initiation sur proposition du professeur | |
| Parcours Initiation | 15 – 17 ans | 1 à 3 ans | 3 h | 12 à 15 | Continue. Passage en C1 sur proposition du professeur | |
| C1 | 17 – 21 ans | 1 an | Socle de 4 h 1 à 2 h facultatives | 12 à 15 par groupe | Continue, passage en C2 sur proposition du professeur | |
| C2 | De 18 à 26 ans | 2 ans | De 6 à 8 h | | Évaluation continue + Examen devant jury en fin de C2 | Attestation d'Études Théâtrales (AET) |
| C3 | De 18 à 26 ans | 1 an | De 9 à 12 h | | Évaluation continue + Examen devant jury | Certificat d'Études Théâtrales (CET) |

| | | | | | | |
|------------------|----------------|-------|------------------|---------|--|-----------------------------------|
| Cycle Spécialisé | De 18 à 26 ans | 2 ans | À partir de 16 h | 30 à 40 | Évaluation continue + Examen devant jury | Diplôme d'Études Théâtrales (DET) |
|------------------|----------------|-------|------------------|---------|--|-----------------------------------|

| | | | | | | |
|--|-------------------|-------|------------------|----|------------------------|---------------------------|
| CPES Préparatoire à l'entrée en Supérieur | De 18 à 24 ans | 2 ans | À partir de 20 h | 20 | Évaluation continue | Parcours non diplômant |
|--|-------------------|-------|------------------|----|------------------------|---------------------------|

ORGANISATION DES PARCOURS





